

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2022-76

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONCEPTION REALISATION, AYANT POUR OBJET LA RECONFIGURATION DE LA STATION D'EPURATION DU CHENE A APT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 37

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Emilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Dominique THEVENIEAU

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MENERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220616-2022-76-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022
Page 1 sur 2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu, le CCAG Travaux dans sa version approuvée par Arrêté du 8 septembre 2009, notamment son article 14,

Vu, la délibération N°CC-2019-14 du 16 janvier 2019, autorisant la signature du marché de conception réalisation ayant pour objet la reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt attribué au Groupement momentané d'entreprise Degremont France Assainissement/RIVASI BTP/Yann David/IRH Ingénieur Conseils pour un montant de 8 940 200,00 € HT (10 728 240,00 € TTC),

Vu, le marché de conception réalisation de reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt, notifié le 26 février 2019 au mandataire du Groupement momentané d'entreprise Degremont France Assainissement/RIVASI BTP/Yann David/IRH Ingénieur Conseils,

Considérant, que le marché de conception réalisation de reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt, a fait l'objet de modifications techniques de détails, notifiées au titulaire par Ordres de service n° 5 du 12 mars 2020, n°9 du 16 juillet 2020 et n° 10 du 05 février 2021,

Considérant, que les prestations, découlant de ces modifications ont été exécutées au prix d'attente de 21 974,20 € HT (26 369,04 € TTC), représentant 0,246 % du montant initial du marché,

Considérant, que conformément aux dispositions du CCAG Travaux dans sa version applicable au marché, il convient de fixer par avenant le prix définitif de ces prestations.

Le Président demande au Conseil de délibérer et de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché de conception réalisation ayant pour objet la reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt, tel qu'annexé à la présente délibération.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Autorise, le Président à signer, tel qu'il lui est présenté l'avenant n° 1 marché de conception réalisation ayant pour objet la reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt pour un montant de 21 974,20 € HT (26 369,04 € TTC), représentant 0,246 % du montant initial du marché,

Précise, que le nouveau montant du marché est porté à 8 962 174,20 € HT, soit 10 754 609,04 € TTC.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220616-2022-76-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022
Page 2 sur 2



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
84, Avenue Frédéric Mistral
84400 APT

Tél : 04 90 04 49 70 Fax 04-90-04-49-71

SIRET : 200 040 624 00039

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement momentané d'entreprises Degremont France Assainissement / RIVASI BTP/ Yann DAVID / IRH Ingénieurs conseils

Mandataire
183, avenue du 18 juin 1940
92508 RUEIL MALMAISON

Courriel : emmanuel.vely@suez.com ; thierry.bretnacher@suez.com

SIRET : 444 168 553 00022

C - Identification de l'assistant technique à maître d'ouvrage.

Bureau d'études EYSSERIC Environnement
51, Traverse du Moulin à vent
13015 MARSEILLE

Tél : 04 91 42 99 59

Courriel : guy.eysseric@beeeweb.com ; pierre.SASSOLAS@beeeweb.com

SIRET : 439 136 142 00030

D – Objet du marché public.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché de conception réalisation, ayant pour objet la reconfiguration de la station d'épuration du Chêne à Apt

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **26 février 2019**

■ Durée initiale d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **103 semaines**

EXE10 – Avenant

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Marché de conception réalisation -STEP du Chêne

Accusé de réception en préfecture
06/200040624-20220621-2022-06-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022

5

Handwritten signature

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 940 200,00 € selon le détail ci-dessous :

DEGREMONT	RIVASI	Yann DAVID	IRH
4 342 600,00 €	4 475 000,00 €	15 400,00 €	107 200,00 €

- Montant TTC : 10 728 240, 00 € selon le détail ci-dessous

DEGREMONT	RIVASI	Yann DAVID	IRH
5 211 120,00 €	5 370 000,00 €	18 480,00 €	128 640,00 €

D - Objet de l'avenant

Conformément au tableau ci-dessous, le présent avenant intègre le coût de modifications techniques du contrat, ordonnées par le Pouvoir adjudicateur et notifiées par Ordres de service en application l'article 14 du CCAG Travaux dans sa version approuvée par Arrêté du 8 septembre 2009.

Modifications apportées par OS n° 5 du 12 mars 2020			
Intitulé de la modification	Incidence financière HT de la modification		
Adaptations de la prestation "Electricité automatisée"	Degrémont	RIVASI	TOTAL
	6 558,00 €	0,00 €	6 558,00 €
Modifications apportées par OS n° 9 du 16 juillet 2020			
Intitulé de la modification	Incidence financière HT de la modification		
Suppression de murets maçonnés sous les armoires électriques - plus-value pour rehausse de socles	40,00 €	795,00 €	835,00 €
Fourniture et pose d'un plancher technique - fourniture d'un moteur de secours pour le compacteur du dégrilleur grossier - Fourniture et pose de batardeaux anti-crue	11 650,00 €	0,00 €	11 650,00 €
Reprise des plans selon modifications	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL	15 690,00 €	795,00 €	16 485,00 €
Modifications apportées par OS n° 10 du 05 février 2021			
Intitulé de la modification	Incidence financière HT de la modification		
Annulation de la fourniture d'un chariot élévateur	-23 500,00 €	0,00 €	-23 500,00 €
Réalisation du raccordement de la STEP au réseau France Telecom concomitamment aux travaux de raccordement du réseau ENEDIS sous voirie	0,00 €	3 248,70 €	3 248,70 €
Remplacement du portail à double battant par un portail coulissant avec mise en place d'un digicode et d'une boucle magnétique	0,00 €	682,50 €	682,50 €
Fourniture de deux nouvelles bennes à boues d'une capacité unitaire de 15 m3	18 500,00 €	0,00 €	18 500,00 €
TOTAL	-5 000,00 €	3 931,20 €	-1 068,80 €
TOTAL GENERAL	17 248,00 €	4 726,20 €	21 974,20 €

Handwritten signature

E – Incidences de l'avenant de l'avenant.

■ Incidences de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

■ Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Taux de la TVA : 20 %

■ Montant HT : 8 962 174,20 € selon le détail ci-dessous :

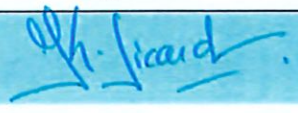
DEGREMONT	RIVASI	Yann DAVID	IRH
4 359 848,00 €	4 479 726,20 €	15 400,00 €	107 200,00 €

■ Montant TTC : 10 754 609,04 € selon le détail ci-dessous

DEGREMONT	RIVASI	Yann DAVID	IRH
5 231 817,60 €	5 375 671,44 €	18 480,00 €	128 640,00 €

% d'augmentation entraîné par l'avenant : + 0,246 %

f - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SICARD Kaine Directrice Générale adjointe	Aix-en-Provence le 11.05.2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Apt , le 18 avril 2022

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président
Gilles RIBERT

